



RECYCLAGE CHARIOTS ELEVATEURS

Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6

ORGANISATION

Public concerné :

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté

Pré-requis :

Avoir 18 ans (sauf certaines exceptions réglementées)
Posséder les aptitudes médicales requises
La possession du permis B (voiture) serait un plus

Durée :

De 7 à 21H selon catégorie et nombre de participants

Participants :

Maximum stagiaires : 12 personnes par groupes

Méthodes pédagogiques :

Démonstrative, itérative, heuristique, conduite de chariot sur site client

Modalités d'évaluation :

Formatives et certificatives

Matériel pédagogique :

Vidéo projecteur, matériel quiz, support stagiaires, chariot client.

Intervenant :

Formateur conduite

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation
Modèle autorisation de conduite (pour l'employeur)

Maintien et Actualisation des compétences :

Tous les 5 ans

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)

PROGRAMME

LES INSTANCES GÉRANT LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ET LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- Les différentes instances gérant la sécurité du travail
- La responsabilité pénale du conducteur de chariot
- Les conditions d'utilisation des chariots élévateurs
- Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique
- L'évaluation des situations de travail

LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES ET ÉQUIPEMENTS DU CHARIOT

- Les principales catégories de chariots élévateurs

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

- De l'ensemble élévateur
- Du circuit hydraulique
- Du système fournisseur l'énergie de traction
- Des organes de service et de sécurité
- Les modalités de chargement
- Les principales vérifications et opérations de maintenance

LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS

- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- Connaissance des principaux dispositifs de protection
- Les plans de sécurité, les plans de circulation
- Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

LES OPÉRATIONS DE MANUTENTION IMPLIQUANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR

- L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée
- Les opérations de prise et de fin de poste
- La circulation en sécurité avec un chariot
- La mise en stock et le destockage d'un palettier
- Le gerbage et le dégerbage en pile
- Le chargement et le déchargement d'un camion latéral et à partir d'un quai

FORMATION DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998



Tawfik ATTALLAOUI - Référént pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com